



Partenaire pour l'accueil
de votre enfant, depuis plus
de 10 ans





Mot du président

En 2006, le Grand conseil vaudois adoptait la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Celle-ci permettait, entre autres, de bénéficier de subventions de l'État en faveur du développement de places d'accueil dans le canton. Pour ce faire, il était nécessaire de se constituer en réseau. S'est mis alors en place un groupe de réflexion politique régional dont sont sortis plusieurs scénarios qui ont été proposés aux communes des anciens districts d'Orbe et de La Vallée de Joux; AJOVAL a ainsi vu le jour en août 2008. Un plan de développement concernant l'accueil préscolaire a d'abord été élaboré et, depuis, le dispositif s'est considérablement étoffé également au niveau du parascolaire. Vous découvrirez l'évolution de l'offre AJOVAL dans cette plaquette anniversaire.

SI NOTRE RÉGION VEUT RESTER DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE, ELLE SE DOIT D'ÊTRE PROACTIVE DANS LE DOMAINE DE L'ACCUEIL DE JOUR DE SES ENFANTS.

Ce dernier est en effet une réponse aux exigences de l'évolution sociétale. Il s'agit de mettre à disposition de la population les moyens indispensables permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale. Pour atteindre cet objectif, nous pouvons compter plus particulièrement sur des professionnels formés qui assurent une qualité dans la prise en charge des enfants gardés tout en favorisant leur bien-être.

Parents, collaborateurs AJOVAL et communes: chacun partenaire de l'accueil de votre enfant!

Luiz De Souza

Vice-président ARAS JUNOVA,
section AJOVAL



Un peu d'histoire

UNE LOI MOTEUR DU CHANGEMENT

En **2006**, est adoptée la **loi sur l'accueil de jour des enfants** (LAJE), un ensemble de dispositions qui a vocation de stimuler la création de places d'accueil de jour sur tout le territoire, en favorisant les collaborations régionales. Elle concerne aussi bien le préscolaire (0-4 ans) que le parascolaire (5-12 ans), l'accueil en milieu collectif que familial (AMF).

L'objectif est ambitieux avec **2'500 places supplémentaires visées sur 5 ans** dans tout le canton. Pour cela des incitatifs financiers sont mis en œuvre par l'État au travers d'une aide au démarrage et d'une contribution annuelle calculée d'après la masse salariale du personnel éducatif. Ceux-ci sont complétés par des subventions fédérales pouvant être accordées lors de l'ouverture de nouvelles structures.

Cependant ces aides ne sont attribuées qu'à des réseaux reconnus par la **Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE)**, constituée au travers de la LAJE. Dès lors, il sera nécessaire aux différentes communes vaudaises de s'unir, d'organiser le futur réseau du point de vue opérationnel (logistique, politique tarifaire, couverture de déficit) et de définir un plan stratégique de développement.

NAISSANCE D'AJOVAL

26 communes déjà membres de l'association de la région d'action sociale de Cossonay-Orbe-La Vallée (ARAS COSORVAL) **s'allient** ainsi en **2008** pour traiter ensemble du volet de l'accueil de jour des enfants.

MEMBRES

Agiez, Arnex-sur-Orbe, Ballaigues, Bavois, Bofflens, Bretonnières, Chavornay, Corcelles-sur-Chavornay, Croy, Juriens, La Praz, L'Abbaye, L'Abergement, le Lieu, Le Chenit, les Clées, Lignerolle, Montcherand, Orbe, Premier, Rances, Romainmôtier-Envy, Sergey, Valeyres-sous-Rances, Vallorbe, Vaultion.

Très vite, il est donc nécessaire de présenter un dossier de **reconnaissance** à la FAJE. Ce sera chose faite la même année avec la **naissance du réseau AJOVAL**.

Dès **2009**, le **réseau devient effectif** et se déploie progressivement. Il compte au départ 4 garderies disposant au total de 110 places d'accueil. Le dispositif est composé aussi de 85 accueillantes en milieu familial qui offrent 300 places en préscolaire et 121 en parascolaire.

L'administration du réseau est confiée à l'ARAS COSORVAL, qui deviendra l'ARAS Jura – Nord vaudois (JUNOVA) en 2011, suite au redécoupage des régions d'action sociale. Les statuts ont été adaptés en conséquence.

UN RYTHME SOUTENU ET CONSTANT

Au fil des ans, l'offre s'est considérablement étoffée et diversifiée. **En une décennie** à peine, les **places en préscolaire collectif ont plus que doublé** et le **parascolaire collectif**, apparu en **2011**, dispose désormais de **plus de 140 places**. Cela permet d'ancrer dans la région une solide politique familiale. A l'avenir, il sera nécessaire d'adapter encore le système en restant attentif aux besoins de la population.





Évolution de l'offre AJOVAL

2009

Accueil collectif – nombre de places	
Préscolaire	110
Parascolaire	0

Structures préscolaires: Plein Soleil, Orbe, 32 places; Les Aristochats, l'Orient, 41 places; Les copains d'Abord, Chavornay, 20 places; La Marmaille, Vallorbe, 17 places.

Accueil en milieu familial – nombre de places	
Préscolaire	300
Parascolaire	121
Nombre d'accueillantes	85

2014

Accueil collectif – nombre de places	
Préscolaire	206
Parascolaire	84

Structures préscolaires: Plein Soleil, Orbe, 32 places; Les Aristochats, l'Orient, 44 places; Les copains d'Abord, Chavornay, 20 places; Tire-Lune, Vallorbe, depuis 2013 en remplacement de la Marmaille, 44 places; Centre de vie enfantine St-Claude, Orbe, depuis 2011, 66 places.

Structures parascolaires: Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) Chantemerle, Orbe, depuis 2011, 24 places; UAPE Le Chat Botté, Le Sentier, depuis 2013, 36 places; UAPE La Récré, Vallorbe depuis 2014, 24 places.

Accueil en milieu familial – nombre de places	
Préscolaire	311
Parascolaire	303
Nombre d'accueillantes	107

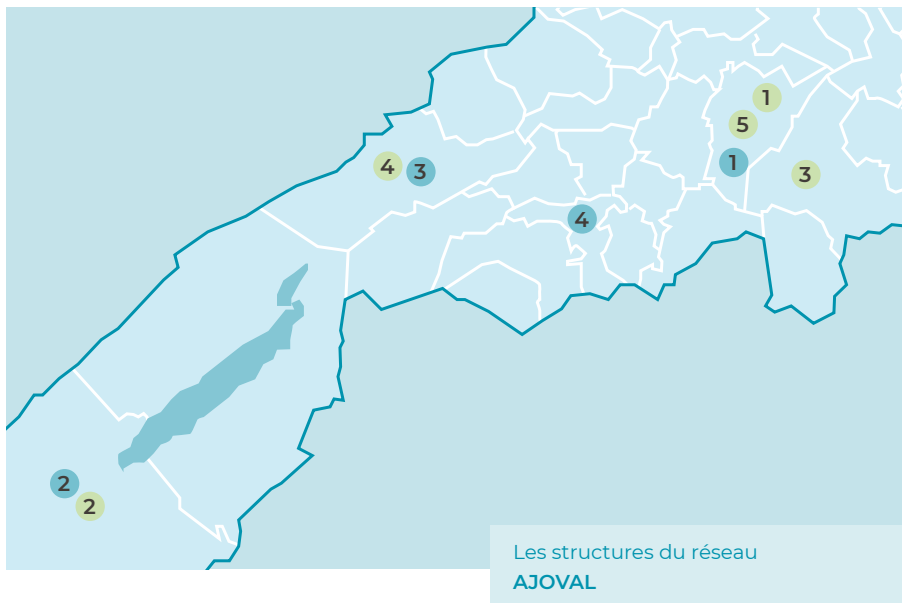
2018

Accueil collectif – nombre de places	
Préscolaire	252
Parascolaire	144

Structures préscolaires: 1 Plein Soleil, Orbe, 32 places; 2 Les Aristochats, l'Orient, 44 places; 3 Les Petits Poucets, Chavornay, depuis 2015, en remplacement des Copains d'Abord, initialement 44 places puis 66 places dès 2017; 4 Tire-Lune, Vallorbe, 44 places; 5 Centre de vie enfantine St-Claude, Orbe, 66 places.

Structures parascolaires: 1 UAPE Ste-Claire, Orbe, depuis 2016 en remplacement de l'UAPE Chantemerle, 48 places; 2 UAPE Le Chat Botté Le Sentier, 48 places depuis 2016; 3 UAPE La Récré, Vallorbe, 24 places; 4 UAPE Le Môtier à Romainmôtier-Envy, 12 places (2016), 24 places (2017).

Accueil en milieu familial – nombre de places	
Préscolaire	317
Parascolaire	306
Nombre d'accueillantes	96



Un accueil optimal

Le réseau a adopté des **lignes pédagogiques pour chaque type d'accueil** (collectif pré et parascolaire, en milieu familial). Il s'agit d'un socle de principes communs qui permet dès lors de fournir des prestations homogènes. L'accueil se fait dans la continuité au fil du temps.

Nous sommes ainsi attentifs à proposer des activités aux enfants en fonction de leur **développement** et ce en reconnaissant leur **autonomie**; favoriser des moments de **partage** et d'échange, tout en veillant à ce que la **cohabitation** des différentes tranches d'âge soit **harmonieuse**.

Il est primordial d'instaurer une **relation de confiance réciproque** entre le personnel éducatif, l'enfant et sa famille. Le cadre proposé, totalement en ligne avec les exigences du réseau et des autorités, offre des conditions d'accueil optimales. Les enfants peuvent **s'épanouir en toute sécurité**.



Une offre complémentaire, selon son domicile et son employeur

Grâce aux partenariats noués avec d'autres réseaux d'accueil, les parents habitant les communes-membres d'AJOVAL peuvent, sous certaines conditions, placer leurs enfants auprès des structures des réseaux conventionnés et inversement.

C'est le cas notamment des réseaux partenaires suivants :

- **AJERCO** (région de Cossonay) / 2009;
- **AJEMA** (région de Morges – Aubonne) / 2009;
- **RéAjy** (région d'Yverdon-les-Bains) / 2009;
- **EFAJE** (région du Gros de Vaud) / 2011.

Mais également :

- **Radege** (région de Grandson) / 2011;
- **Rymaje** (Yvonand-Menthue) / 2012;
- **Ste-Croix** / 2014.

Pour ces trois derniers, les conventions sont spécifiques à des cas individuels et sont renouvelables d'année en année.

De manière analogue, certaines entreprises ont signé un accord avec AJOVAL qui permet aux parents y travaillant de placer leur enfant au sein de notre réseau.

Il existe 3 conventions avec des employeurs :

- Établissements hospitaliers du Nord Vaudois (**eHnv**) / 2010;
- **Nestlé** et **sociétés Nestlé affiliées** du site d'Orbe / 2011;
- **ARAS JUNOVA** / 2012.



D'autres conventions peuvent être instaurées selon les besoins avec certaines communes: **Commune du Chenit** / 2010.

Fréquentation des UAPE durant les vacances

Lorsqu'un enfant fréquente une UAPE ouverte durant les vacances scolaires, les parents font part de leur besoin de garde et il occupe sa place habituelle. Des solutions sont aussi proposées, selon les cas, aux enfants inscrits dans une UAPE qui ferme durant ces périodes ou à ceux inscrits en accueil familial ou dans aucune structure du réseau. Pour pouvoir en bénéficier, il est nécessaire qu'une place soit effectivement disponible et que la commune où résident les parents ait accepté de proposer cette prestation. C'est le cas de la plupart des communes membres d'AJOVAL.





Politique tarifaire et financement

AJOVAL a mis en place une politique tarifaire conforme à la LAJE (art. 29) qui prévoit que l'**accessibilité financière des prestations d'accueil** doit être garantie par le réseau.

Pour définir le prix de la prestation demandée, AJOVAL tient compte de ces éléments :

- type d'accueil souhaité (collectif pré/parascolaire - en milieu familial);
- taux de fréquentation de l'enfant;
- revenus et fortune du ménage;
- nombre d'enfants placés par le ménage.

Il est possible d'**estimer ce montant** en consultant notre site internet www.ajoval.ch

Le financement du réseau repose quant à lui sur :

- les montants à la charge des parents (facturation);
- les subventions de la FAJE (masse salariale du personnel éducatif et lors de l'augmentation des places d'accueil);
- les subventions de l'Office fédéral des assurances sociales (uniquement lors de création de places d'accueil en milieu collectif).

Chaque année, les communes membres d'AJOVAL assurent la couverture du déficit, tout comme les entreprises partenaires pour les enfants de leurs employés.

Toutes ces dispositions figurent dans les règlements AJOVAL spécifiques aux types d'accueil.



Organisation

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Agiez, Arnex-Sur-Orbe, Ballaigues, Baulmes,
Bavois, Belmont-Sur-Yverdon, Boley-Magnoux, **Bofflens**,
Bonvillars, **Brettonnières**, Bullet, Chamblon,
Champagne, Champvent, Chavannes-Le-Chêne, **Chavornay***,
Chêne-Pâquier, Cheseaux-Noréaz, Concise,
Corcelles-Près-Concise, Cronay, **Croy**, Cuarny, Démoret,
Donneloye, Ependes, Fiez, Fontaines-Sur-Grandson,
Giez, Grandevent, Grandson, **Juriens, L'abbaye**,
L'abergement, La Praz, Le Chenit, Le Lieu, Les Clées,
Lignerolle, Method, Mauborget, Molondin,
Montagny-Près-Yverdon, **Montcherand**, Mutrux, Novalles,
Onnens, **Orbe**, Orges, Orzens, Pomy, **Premier**, Provence, **Rances**,
Romainmôtier-Envy, Rovray, Sainte-Croix,
Sergey, Suchy, Suscévaz, Tévenon, Treycovagnes,
Ursins, Valeyres-Sous-Montagny, **Valeyres-Sous-Rances**,
Valeyres-Sous-Ursins, **Vallorbe, Vaulion**,
Villars-Epeney, Vugelles-La Mothe, Vuiteboeuf,
Yverdon-Les-Bains, Yvonand

En bleu, les 25 communes membres d'AJOVAL.

* Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à une fusion, la commune de Chavornay englobe également Essert-Pittet et Corcelles-sur-Chavornay



COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)

9 membres, dont 5 représentant la section AJOVAL,
avec un président et un vice-président



DIRECTION ARAS JUNOVA

Directeur ARAS JUNOVA
Responsable de l'Accueil de jour de l'enfance (AJE)



Restez informés !

AJOVAL est un réseau dynamique dont les prestations continuent de se développer. Pour connaître les dernières nouveautés nous concernant, rendez-vous sur www.ajoval.ch. Il vous sera également possible de vous abonner à notre **lettre d'information** en consultant notre site internet. Vous y trouverez, entre autres, les horaires de réception du bureau de coordination, toutes les informations spécifiques aux structures, le règlement et la ligne pédagogique relatifs au type d'accueil choisi.

Bureau de coordination AJOVAL

Rue de la Poste 2 - CP 16 - 1350 Orbe

T. 024 557 77 11

E. info@ajoval.ch

I. www.ajoval.ch





Retrouvez-nous sur
ajoval.ch